

# Influenza aviaire à Monteux, levée de zone de contrôle temporaire en Vaucluse



**«Fin décembre, un foyer d'influenza aviaire H5N1 a été confirmé dans un élevage de poules à Monteux, indique la Préfecture de Vaucluse. Le caractère hautement pathogène du virus a rendu obligatoire l'élimination des volailles de l'exploitation et l'interdiction des mouvements d'oiseaux sur une zone de 10 km de rayon autour de l'exploitation.»**

«Ces mesures essentielles ont empêché la propagation du virus, reprend le bureau de la communication interministériel. Il a ainsi été décidé, 60 jours après la mise en place de ces mesures et considérant l'absence d'une nouvelle occurrence du virus, de libérer tous les mouvements d'oiseaux sur la zone par un arrêté préfectoral de levée de zone.»

## **Drôme, Ardèche, Isère**

«Il est rappelé que le risque épidémiologique lié à la faune sauvage est toujours considéré comme élevé en France. Des cas de mouettes positives au virus H5N1 ont été relevés dans la Drôme, l'Ardèche et l'Isère ces deux dernières semaines. Ils montrent l'implantation du virus sur la faune sauvage locale.»

## **Eviter les contacts avec les oiseaux sauvages en bordure du Rhône et de la Durance**

«Il est donc important que les éleveurs et les propriétaires de basse-cours restent vigilants et mettent tout en œuvre pour éviter le contact de leurs oiseaux avec des oiseaux de faune sauvage, particulièrement dans les communes limitrophes des rivières du Rhône et de la Durance.»

## **Signaler la mortalité anormale**



Ecrit par Echo du Mardi le 7 mars 2023

«Toute mortalité anormale doit impérativement être signalée à un vétérinaire pour expertise afin d'éviter toute éventuelle contagion locale. Le risque de transmission du virus à l'homme est considéré comme faible. Cependant, il est fortement déconseillé pour des personnes ayant un syndrome grippal d'entrer en contact avec des volailles. Cependant, la consommation de viande, de foie gras et d'œufs - et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille - ne présente aucun risque pour l'homme. » rappelle le bureau de représentation de l'Etat.

MH